



HAL
open science

Régimes d'historicité et figures d'Etat en Afrique Subsaharienne

Abel Kouvouama

► **To cite this version:**

Abel Kouvouama. Régimes d'historicité et figures d'Etat en Afrique Subsaharienne. 2018. hal-03234228

HAL Id: hal-03234228

<https://hal.science/hal-03234228>

Submitted on 25 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Régimes d'historicité et figures d'Etat en Afrique Subsaharienne

Pr. Abel KOUVOUAMA

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Collège S.S.H.

Laboratoire ITEM

Introduction

L'anthropologie vise à dégager les lois générales de la vie en société, à partir d'une réflexion critique sur l'unité de l'homme appréhendé à travers différentes temporalités, et sous la diversité des cultures, des croyances et des pratiques. L'anthropologie politique s'intéresse de manière générale au fonctionnement du politique, à ses modes d'expression dans ses rapports avec les autres instances de la vie sociale, religieuse et familiale, cela aussi bien dans de petites unités sociales que dans les grandes, dans le temps long et dans le temps court du présent. Il s'agira dans ce travail, tour à tour, de cerner de manière plus approfondie le champ de l'anthropologie politique dans le contexte de la mondialisation des rapports ; d'identifier les figures d'historicité afin d'analyser le processus historique de formation de l'Etat en Afrique subsaharienne à travers les multiples négociations des rapports entre la sphère du public et la sphère du privé ; enfin de comprendre, dans le contexte de la mondialisation néo-libérale, les modes d'émergence d'acteurs privés, de réseaux sociaux et les formes inédites de reconfiguration de l'Etat.

1)- Préalables épistémologiques

La démarche dynamiste et critique d'anthropologie politique que j'utilise ici s'appuie sur l'affirmation de l'existence d'une pluralité de regards sur les sociétés africaines aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique : les *Afriques des idées reçues* entretenues depuis la période antique par les chroniqueurs de voyages, les philosophes, les ethnologues, les missionnaires, etc. sur un territoire riche ; les *Afriques des imaginaires* placées à l'aube de l'humanité telles que perçues par certains philosophes et historiens sur l'antériorité de ses civilisations prestigieuses ; les *Afriques des réalités vécues* enfin, celles des territoires à la fois scandaleusement riches en ressources du sol et du sous-sol et pauvres pour la majorité des populations qui vivent au quotidien, parce que préoccupées par les problèmes d'organisation matérielle et spirituelle du « vivre-ensemble » dans une communauté policée des citoyens.

Ces trois regards ont ceci de commun qu'ils participent de « l'invention de l'Afrique ». Il s'agit pour nous d'identifier par-delà les ruptures et les permanences, les potentialités créatrices des sociétés africaines contemporaines dans le contexte de la mondialisation ; et d'appréhender dans chaque société africaine subsaharienne, les différents « régimes d'historicité » qui articulent des totalités socio-politiques enchevêtrées dont le dénominateur commun est l'avant et l'après « situation coloniale ».

L'idée anthropologique poursuivie dans ce cours consiste à penser les figures de l'État et les sorties de crise en Afrique subsaharienne et d'identifier les pratiques d'acteurs. En effet, au cours de ces trente dernières années, on a assisté aux recompositions politiques, économiques, sociales et culturelles des sociétés africaines sous les effets des mouvements sociaux, des conséquences des politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI et la Banque mondiale ; à l'accentuation des rivalités entre acteurs politiques pour le contrôle, la conquête ou la conservation du pouvoir, sur fond de violences extrêmes et de déclenchement des guerres civiles. Pour les pays africains qui ont expérimenté ou pas les conférences nationales, les sorties de crise à travers des formes nouvelles d'invention et/ou de réinvention démocratiques ont laissé la place, tantôt à la défense des acquis démocratiques, tantôt à la restauration des autoritarismes politiques avec souvent comme conséquences immédiates le recours aux coups d'État militaires et aux tentatives de changement sur mesure des Constitutions.

Toutefois, en prenant en compte dans la longue durée, à la fois les temporalités conjoncturelles et les contraintes institutionnelles, le sociologue et les praticiens des sciences sociales sont amenés à identifier dans le contexte de la globalisation des économies, les multiples enchevêtrements de normes, d'institutions et de pratiques d'acteurs. En même temps, dans ces rapports du global et du local appréhendés à différentes échelles, de nouveaux dispositifs institutionnels et de nouveaux langages sont proclamés derrière la rhétorique de la démocratie avec l'usage des notions d'État de droit, de droits humains, de bonne gouvernance, de politiques de décentralisation, etc. Et la greffe de ces institutions sur les normes sociales et étatiques pré-existant à la pénétration coloniale a contribué à brouiller tous les repères, au point d'accélérer leur processus d'enchevêtrement sur les plans politiques, juridiques, économiques et culturels. Cela ne peut qu'avoir des répercussions sur les comportements, les rôles et statuts des acteurs sociaux qui se trouvent eux-aussi placés en situation de concurrence avec d'autres nouveaux acteurs émergents, produits des guerres civiles que sont les miliciens-entrepreneurs, les enfants-soldats et les entrepreneurs de biens de salut versés dans la production de la violence, le terrorisme et la contrebande.

Dès lors, on assiste à un double processus paradoxal de formalisation/informalisation des économies à l'intersection duquel les acteurs publics et privés nationaux et internationaux

mettent à profit le « déclin » apparent des États africains pour tenter de redéfinir de nouvelles règles du jeu pour la régulation politique sous la loi du pouvoir et de la violence des armes.

Comment alors interpréter toutes ces situations et tous ces faits ayant surgi de part en part dans les sociétés africaines en mouvement ? Et de façon générale, quelle lecture faire des figures de l'État en Afrique contemporaine sans pourtant éluder la question de son historicité et des enjeux qui y sont liés ? Quelles sont les différentes postures adoptées à chaque situation concrète par les différents acteurs institutionnels publics et privés de la société civile, notamment les intellectuels ? Il s'agit pour donc de penser les différentes figures de l'État en Afrique sous le triple regard de l'épreuve, de l'agir et des défis auxquels se trouve confrontée la réflexion anthropologique et sociologique. Et de nombreux travaux et études sur les figures d'Etat en Afrique subsaharienne réalisés par des africanistes et par des spécialistes du continent africain n'ont cessé de s'interroger sur leur complexité et sur leurs spécificités, cela en mettant l'accent tantôt, sur les modalités d'exercice du pouvoir, tantôt sur les logiques de fonctionnement et les traits caractéristiques, à savoir, l'instabilité, la gestion néo-patrimoniale de la chose publique, la violence et la dépendance. Qu'il soit appréhendé comme une puissance organisée, comme pouvoir légal de la collectivité ou instrument de la raison, l'Etat en Afrique, reste soumis à des plusieurs régimes de subjectivités dont, on tentera, en premier lieu, de les analyser dans cette communication; en second lieu, en identifiant quelques figures d'Etat en Afrique au regard de leurs historicités et de prise en compte à la fois de la généralisation des expériences démocratiques et de la dissémination de la violence guerrière à dimension nationale, régionale et internationale, on montrera la centralité de ces Etats africains dans le dispositif mondialisé des sociétés en mouvement au centre desquelles ils sont objets de luttes et d'enjeux.

J'entends d'entrée de jeu, préciser l'horizon de ma démarche critique sur la compréhension plurielle des sociétés africaines et sur la notion de « régimes d'historicité ». D'une part, en partant du paradigme de la « *situation coloniale* » élaborée par le sociologue Georges Balandier (1955) dans l'historicité des sociétés africaines subsahariennes, nous pouvons envisager des régimes d'historicité qui articulent des totalités socio-politiques enchevêtrées dont le dénominateur commun est l'avant et l'après « situation coloniale ». Il le formule en ces termes :

« Toute étude concrète des sociétés affectées par la colonisation s'efforçant, à une saisie complète ne peut cependant s'accomplir que par référence à ce complexe qualifié de situation coloniale. C'est en approfondissant l'analyse de cette dernière, en repérant ses caractéristiques selon le lieu de l'enquête, en examinant les mouvements qui tendent à sa négation qu'il devient possible d'interpréter et de classer les phénomènes observés. Cette reconnaissance de la situation résultant des rapports entre la société coloniale et la société colonisée requiert du

sociologue un continuel effort critique le mettant en garde contre les risques d'une observation trop unilatérale » (G. Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire, dynamique sociale en Afrique*, Paris, PUF, 1^{ère} édition 1945, 2^{ème} édition 1963, p. 364).

Quelles sont les conditions historiques, sociales et politiques qui caractérisent la situation coloniale ? On peut y repérer quatre éléments :

- C'est la domination imposée, selon Balandier, par une minorité étrangère « racialement » et culturellement différente au nom d'une supériorité « raciale » (ou ethnique et culturelle dogmatiquement affirmée) à une majorité autochtone matériellement inférieure.

- C'est la mise en rapport de « civilisations » hétérogènes, à savoir, une civilisation à machinisme, à économie puissante, à rythme rapide et d'origine chrétienne s'imposant à des civilisations techniques complexes, à économie retardée, à rythme lent et radicalement non chrétienne.

- C'est le caractère antagoniste des relations intervenant entre la société coloniale et la société colonisée et qui s'explique par le rôle d'instrument auquel est condamnée la société colonisée.

- C'est la nécessité pour maintenir la domination coloniale, de recourir non seulement à la force mais encore à un ensemble, dit Balandier, de pseudo justifications et de comportements stéréotypés.

D'autre part, j'emprunte à l'historien Jacques Revel, la notion de « régimes d'historicité », par laquelle il désigne, « *l'ensemble des rapports qu'un acteur social collectif ou une pratique sociale - comme l'histoire - entretient avec le temps, ainsi que de la manière dont ces rapports sont engagés dans un présent qui peut être celui de la mémoire, de l'action, du savoir. De façon plus précise et plus opératoire, la notion peut permettre d'articuler ensemble trois registres : la construction d'un rapport au temps historique ; les modalités cognitives d'un savoir sur le passé ; les formes dans lesquelles ce savoir peut s'énoncer* ». ¹

Partant de ces considérations épistémologiques, je vais faire les quatre observations suivantes :

- Premièrement, au-delà de l'unité du concept de « société africaine » subsaharienne (au singulier) qui tente de souligner pour la plupart d'entre elles, la même expérience historique du fait colonial (l'exception de certaines comme l'Ethiopie), les sociétés africaines sont plurielles dans leur historicité concrète.

¹ Jacques Revel, Les sciences historiques, in Jean-Michel Berthelot (dir.), *Epistémologie des Sciences sociales*, Paris, PUF, 2001, p. 33.

- Deuxièmement, l'analyse des constructions des figures d'Etat dans les sociétés africaines subsahariennes se doit d'appréhender la question de l'individu en acte, sous la double articulation des logiques individuelles et des logiques communautaires s'appuyant aussi bien sur le contrat social que sur l'appartenance à une parenté de sang et d'alliance matrimoniale.

-Troisièmement, en partant de la production des rationalités contextualisées, on peut dans une certaine mesure postuler l'idée d'après laquelle, l'expérimentation de la démocratie (espace public) dans les sociétés africaines subsahariennes impliquant le religieux (espace privé) se donne à voir comme un des lieux propices à la formation de nouvelles subjectivités croyantes et à l'émancipation du sujet africain. Les productions religieuses du politique ou les productions politiques du religieux valorisant l'initiative individuelle sont à lire comme un des modes d'expression de la modernité politique et religieuse africaine dans un processus d'inachèvement.

- Quatrièmement, en tenant compte de l'histoire mouvementée de l'Afrique du fait de la domination esclavagiste et coloniale, on peut considérer comme modèle opératoire d'analyse, la double lecture historique des sociétés africaines en termes de blocage du processus d'évolution du fait de la surimposition coloniale et de télescopage des logiques rationnelles exogènes et des logiques rationnelles endogènes.

De la sorte la rationalité doit être appréhendée ici comme toute activité de raison qu'elle soit en valeur ou en action permettant au sujet d'établir son rapport au monde, dans la dialectique de l'identité et de l'altérité ou de la différence, en tant que "foyers d'expérience" pour reprendre l'expression foucauldienne dans son ouvrage intitulé, "*Gouvernement de soi, gouvernement des autres*" (Cours du collège de France, Paris 2003).

Quant à la notion d'irrationalité, je veux retenir uniquement la notion d'imprévisibilité et temporalité opportune (temps opportune) qui caractérise le fonctionnement de l'Etat du fait de la combinaison chez les acteurs institutionnels des actions rationnelles, émotionnelles, voire occasionnelles des modes d'action dans la sphère étatique: ce que Machiavel appelle la vertu, l'intelligence pratique.

2)- Spécificité et universalité de l'Etat africain

L'analyse de l'Etat en Afrique s'est faite historiquement selon plusieurs traditions de pensée. La première tradition s'inscrit dans le mouvement colonial des années 30, elle a fait de l'anthropologie politique, un champ spécifique d'étude au sein de l'ethnologie ou de l'anthropologie sociale. Ainsi, l'analyse des structures politiques et juridiques des sociétés africaines dites "primitives" ou "archaïques" présentait l'Etat sous sa forme inachevée par

comparaison à celui des sociétés occidentales; d'où l'importance accordée à la question de l'*ethnie* et du *tribalisme* constitutifs de la démarche anthropologique.² De ce fait, la "provincialisation" de l'anthropologie politique a conduit à une présentation dualiste des sociétés africaines et européennes marquées par des oppositions du genre, sociétés sans Etat/sociétés à Etat, société sans histoire/société à histoire.

Une autre tradition, celle de la sociologie et de l'anthropologie politiques et juridiques en Afrique, tout en se rattachant à la plus ancienne qui envisage l'homme en général comme un "animal politique", s'est davantage orientée autour des années 50, vers la saisie de la logique de fonctionnement de l'Etat, du pouvoir et de la lutte des classes. Par une démarche totalisante, le chercheur en sciences sociales s'est alors appliqué à analyser les racines historiques du sous-développement et de la domination impériale dont les conséquences sur la formation des Etats et des Constitutions en Afrique sont profondes³. Plusieurs travaux de type historique ou comparatiste ont tour à tour insisté, tantôt sur les modes d'organisation de l'Etat et du pouvoir dans l'Afrique anté-coloniale et post-coloniale, sur l'imbrication des rapports de parenté dans le fonctionnement du champ politique; tantôt sur les modalités et les formes de l'action politique dans les sociétés africaines contemporaines. De nombreuses expressions ont été employées pour qualifier l'Etat en Afrique : "Etat sous-développé" (J.F Médard), "Etat mou" (Gunar Myrdal); des analyses plus prudentes ont pris en compte les aspects historiques et sociologiques susceptibles de mieux saisir les différents rapports de continuité, de discontinuité et de rupture entre l'Etat et la nation en Afrique⁴. En partant des concepts de formation économique et sociale et de mode de production, élaborés par Marx, ce courant s'est investi dans l'analyse des formes et structures des procès de la vie matérielle des sociétés⁵. Le rappel de ce principal courant de l'anthropologie économique permet de situer le contexte théorique dans lequel vont se développer et s'affronter les thèses des anthropologues africains à partir des années 60. Qu'il s'agisse de l'approche marxiste (avec Osendé Afana), néo-marxiste (avec Samir Amin), ou de l'approche classique libérale (avec Mamadou Dia), l'anthropologie économique africaine va mettre en relief les problèmes du sous-développement et de la dépendance auxquels s'ajouteront ceux des mécanismes de la domination. Pourtant, l'approche marxiste et néo-marxiste vont dominer tout le champ théorique de l'anthropologie économique africaine à

² Lire Jean Copans, *Critiques et politiques de l'anthropologie*, Paris, Maspero, Dossiers africains, 1974; puis *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Paris, Nathan Université, 1996.

³ Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et culture*, Paris, Présence Africaine, 1955; Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, Maspero, 1961.

⁴ Elikia Mbokolo, "Historicité et pouvoir d'Etat en Afrique Noire, Réflexion sur les pratiques d'Etat et les idéologies dominantes", in *Revue Relations Internationales* n° 34, 1983; Pambou Tchivounda, *Essai sur l'Etat africain post-colonial*, Paris L.G.D.J.P, Dakar, NEA 1982.

⁵ Marshall Sahlins, *Stone Age economics*, Aldine, 1972; Maurice Godelier, *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, Maspero, 1966; Claude Meillassoux, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*, Paris, Mouton, 1964.

partir de 1960, et cela pour deux raisons : **premièrement**, le mouvement de décolonisation du continent africain se fait sous l'influence de l'idéologie marxiste et des idéologies de revalorisation culturelle du noir d'Afrique (négritude) et de la diaspora ainsi que de la construction de l'unité politique du ponde noir (panafricanisme). L'analyse économique privilégie les conséquences de l'expansion du capitalisme occidental sur des sociétés précapitalistes africaines. La prise en compte des aspects économiques, démographiques et sociaux a conduit de nombreux analystes à recourir à une démarche comparatiste ayant abouti à l'élaboration de nouvelles notions comme celles du "sous-développement" et de la "dépendance"⁶. **Deuxièmement**, le choix opéré par de nombreux pays africains pour une économie de marché intégrée au marché mondial a permis l'afflux d'investissements des pays du "centre" vers ceux de la "périphérie". Certains anthropologues africains ont conclu ainsi à une "croissance sans développement" de ces pays par le fait même qu'elle a été engendrée de l'extérieur par les pays du "centre", ceci au détriment d'une véritable alternative de développement "autocentré et autodynamique"⁷. La prise en compte des phénomènes socio-économiques résultant de l'agencement forcé des dynamismes externes et des dynamismes internes a suggéré à l'anthropologue africain d'intégrer les problèmes économiques des sociétés africaines dans ceux de toutes les sociétés modernes du fait même de l'internationalisation du capital⁸.

La mondialisation des rapports instruit une double référence à l'objet anthropologique : la première invite à ne plus considérer l'objet anthropologique comme "lointain" et propre aux sociétés dites traditionnelles. Toute société étant marquée par le sceau de l'ancien et du nouveau, l'anthropologue africain se trouve, par un "exotisme intérieur", confronté à un nouveau terrain qu'il veut connaître. Or, ce terrain n'est souvent rien d'autre que la société dans laquelle il vit et qu'il connaît intuitivement, ou celle qui lui est culturellement familière. Et le regard anthropologique permet-il de prendre en compte les éléments et les événements, même singuliers, qui renvoient aux pratiques sociales et aux conduites individuelles des différents acteurs sociaux.

3) Etat post-colonial et mondialisation en Afrique subsaharienne

De nombreux analystes se sont interrogés sur les rapports d'identité et de différence pouvant exister entre l'Etat en Ethiopie ou au Sierra-Leone, au Congo ou en Tunisie, au Mozambique ou en Angola. En prenant l'exemple le plus frappant des Etats post-coloniaux

6 Osendé Afana, *L'économie de l'Ouest africain, perspectives de développement*, Paris, Maspero, 1966.

7 Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, Ed.de Minuit, 1967.

8 Diakitité, *L'Afrique malade d'elle-même*, Paris, Karthala, 1986; Naka, *Recours à l'emprunt extérieur dans le processus de développement*, Paris, l'Harmattan, 1986.

marqués par une rupture historique entre l'Etat et la nation en Afrique, on peut faire le constat qu'ils résultent de la mutation du fait colonial, et sont le produit d'un double héritage endogène et exogène : d'une part, celui issu du mode de fonctionnement et de gestion du pouvoir politique des sociétés africaines, anté-coloniales, reposant sur l'articulation de l'instance politique et de l'instance religieuse; d'autre part, celui du mode de fonctionnement et de gestion du pouvoir politique colonial dominé par la rationalité productiviste. La logique coloniale a donc consisté à regrouper en "nouvelles nations" et dans de nouveaux espaces politiques hétérogènes, d'anciennes unités sociales et culturelles relativement homogènes ; ainsi depuis les années 60 se sont formés des Etats-nations qui vivent sous la crainte permanente de dislocation du fait des idéologies politiques centrifuges comme l'ethnocentrisme. De nombreux auteurs se sont refusés à voir en ce phénomène une résurgence des modes traditionnels d'identification sociale, encore moins la survivance d'un archaïsme dans les structures politiques africaines actuelles ; il a plutôt été identifié comme une stratégie d'instrumentalisation de l'appartenance ethnique par les groupes sociaux en compétition pour la conquête et le contrôle de l'Etat et du pouvoir politique en Afrique⁹. Par ailleurs, des études insistant sur l'aspect juridique des régimes politiques africains ont également essayé d'établir une typologie de ces régimes tels qu'ils sont décrits par les Constitutions en vigueur. Lorsqu'il s'agit des régimes à tendance réformiste ou révolutionnaire, les caractéristiques des formations sociales ont permis de conclure à leur forme inachevée et à leur double référence aux cultures juridiques africaines souvent qualifiées de "traditionnelles" et aux cultures juridiques européennes appelées "modernes". Dans un régime tout comme dans l'autre, les références juridiques au parti unique, au peuple et à l'unité nationale demeurent constantes, qu'il s'agisse des régimes civils ou des régimes militaires¹⁰.

Analyser l'Etat postcolonial dans le contexte de la mondialisation, c'est d'une part, analyser la question du politique dans son évolution historique en Afrique ; politique entendue ici dans sa vision pratique, par-delà ses régularités communes propres¹¹, comme espace des possibles et comme espace d'expérimentation des conduites humaines sous les aspects individuels et collectifs. C'est en cela que le politique comme genre de savoir rationnel se trouve

⁹ Lanciné Sylla, *Tribalisme et Parti unique en Afrique Noire*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977; Emmanuel Terray, *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, 1986 ; Jean-François Bayart, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, 1989 ; Fidèle-Pierre Nze-Nguema, *L'Etat au Gabon de 1929 à 1990, le partage institutionnel*, Paris, L'Harmattan, 1998.

¹⁰ O. Dieng, *L'armée et le pouvoir en Afrique noire : les coups d'Etat militaires*, thèse de 3e cycle E.H.E.S.S, Paris, 1978; M. Kourouma, *Etude du présidentialisme en Afrique noire francophone à partir des exemples guinéens et ivoiriens*, thèse de Doctorat d'Etat, Paris, 1978.

¹¹ Ces régularités communes du politique se déclinent à travers ses présupposés que sont la caractérisation du politique comme une activité rationnelle orientée vers une fin visée, la distinction entre gouvernants et gouvernés, du privé et du public, la dialectique du commandement et de l'obéissance, de l'ami et de l'ennemi, ainsi que l'usage du droit, de la force et de la ruse.

lié par les contingences historiques propres à chaque société à la politique en acte, à la rationalité politique qui devient par la suite instrumentale. D'autre part, c'est prendre en compte le contexte social, historique et idéologique dans lequel la réflexion des sciences sociales sur l'Etat et la politique s'est développée en Afrique. En effet, la critique politique et idéologique tour à tour de l'esclavage, de la colonisation puis de l'apartheid et du racisme par la négritude (dès 1935), le panafricanisme et les courants africains du marxisme (autour des années 1950) ont orienté la réflexion africaine vers la réhabilitation de l'homme noir contre l'histoire et l'ethnologie coloniales. Le débat sur l'Etat et la politique partira d'abord du champ de l'histoire africaine pour ensuite questionner l'Etat et la politique dans leurs déterminations historiques concrètes, puis les catégories et concepts utilisés pour penser cette historicité africaine.

Concernant les Etats en Afrique subsaharienne, la plupart des Etats africains actuels héritent de deux systèmes de référence, de deux logiques contradictoires à la fois, par leurs systèmes de production, de répartition des produits et par leurs cadres socio-culturels d'appartenance. Dans l'Etat se combinent ainsi des pratiques socio-économiques anté-capitalistes et celles régies par le mode de production capitaliste; les individus s'y identifient de deux manières : tantôt comme appartenant à une classe sociale, de par la place qu'ils occupent respectivement dans le procès de production, leur mode de consommation; tantôt par référence à un cercle identitaire plus restreint. De là découle précisément au niveau des individus intéressés par l'exercice du pouvoir politique au sein de l'Etat, la prépondérance qu'ils accordent à des formes variées de la superstructure comme l'affirmation ethnique, la conscience de classe et l'appartenance religieuse. Si dans la plupart des cas, l'on assiste dans les pratiques politiques des individus au pouvoir ou en quête de pouvoir politique à l'instrumentalisation du fait ethnique, la finalité de ces pratiques ne peut se comprendre aisément sans une réelle prise en compte de leur mode de représentations idéologiques du pouvoir et des formes de références identitaires, ethniques et religieuses. En réalité, l'Etat contemporain en Afrique est bien le produit d'un double héritage endogène et exogène forcé : d'une part, celui de la logique de fonctionnement et de gestion du pouvoir politique des sociétés africaines anté-coloniales caractérisée par l'interférence du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel et religieux, ainsi que par le caractère "inhumain" du pouvoir considéré comme la propriété des dieux; d'autre part, l'Etat est le produit de la logique de fonctionnement et de gestion du pouvoir colonial reposant, entre autre, sur la séparation du politique et du religieux, de la sphère du public et de la sphère du privé¹². Et dans la mesure où l'espace social et politique de l'Afrique anté-coloniale (fondé sur l'unité relativement homogène entre l'identité culturelle des groupes sociaux et l'identité territoriale) a été déstructuré par la colonisation et fixé juridiquement lors de la Conférence de Berlin de 1885, il s'est alors produit une

¹² Jean-François Bayart, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p.56.

transfiguration de l'Etat en Afrique. Donc, qu'il s'agisse du domaine politique, économique et social ou du domaine culturel, l'existence d'un pôle mixte des activités matérielles et spirituelles conduit à admettre au sein de la production endogène africaine de la modernité, la permanence d'une logique sociale endogène que fonde le primat du groupe (politique, religieux, associatif) ou de la parenté sur l'individu et d'une logique sociale exogène caractérisée par le primat de l'individu sur le groupe; leur agencement souvent difficile et tumultueux se fait pour la plupart des cas dans un va-et-vient continuuel décelable dans les comportements et les mentalités des acteurs sociaux. Avec la désorganisation des repères identitaires, le renouvellement des représentations sociales et symboliques implique un tri à la fois dans les matériaux culturels étrangers et dans les cultures africaines anciennes. La gestion de l'Etat et l'exercice de la démocratie ne peuvent donc pas échapper aux conséquences multiples du télescopage résultant de cette production endogène de la modernité politique.

a) *A propos de l'Etat et du pouvoir politique en Afrique subsaharienne*

L'Etat conçu tantôt comme une puissance organisée, tantôt comme le pouvoir légal, tantôt enfin comme un instrument de la raison et du pouvoir de la collectivité, est toujours associé au concept de pouvoir. Concernant le pouvoir d'Etat en Afrique, de nombreux travaux d'africains et d'africanistes n'ont cessé de mettre l'accent sur leur complexité et sur leurs spécificités. Ils utilisent plusieurs qualificatifs pour caractériser l'Etat et le pouvoir en Afrique; ainsi on parle tantôt d'"Etat sous-développé" (J-F Médard), tantôt d'"Etat mou" (Gunnar Myrdal)¹³. Par ces qualificatifs, leurs auteurs évoquent le mal-fonctionnement de l'Etat africain, lequel est illustré par ses traits caractéristiques, à savoir, l'instabilité, l'inefficacité de la gestion publique, la violence et la dépendance. Jean-François Médard ajoute que la logique du pouvoir avec laquelle fonctionne cet "Etat sous-développé" est une logique néo-patrimoniale, empruntant cette notion de patrimonialisme à Max Weber. "Dans le cas du néo-patrimonialisme, dit-il, *le secteur public existe indépendamment du secteur privé, mais il se trouve quasiment privatisé en ce sens qu'il est géré comme un domaine privé. (...) Ce néo-patrimonialisme est bien le sous-produit de l'interaction entre les sociétés traditionnelles locales et les Etats étrangers. C'est pourquoi il ne correspond ni à une logique politique traditionnelle ni à une logique politique étatique moderne tout en empruntant aux deux. La forme, l'apparence extérieure est étatique, constitution, droit écrit, administration, etc., mais la logique de fonctionnement est patrimonial*"(J-F Médard,1983). Cette logique de fonctionnement du pouvoir d'Etat n'est du reste pas spécifique aux Etats post-coloniaux africains; elle concerne la quasi-totalité des sociétés dominées et dépendantes.

¹³ Jean-François Médard, La spécificité des pouvoirs africains in *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n° 25, Paris, PUF, 1983, p.8.

b) Sur les rationalité et irrationalité de l'Etat: quelques analyses critiques et prospectives

Analysant de son côté les conférences nationales comme une des modalités nouvelles de transfert du pouvoir, Tessa Bakary distingue trois phases dans ce passage de l'autoritarisme à la démocratie. La première phase est celle de l'écroulement ou de l'érosion du régime autoritaire, (Bénin, Congo, Gabon, Mali, Niger, Tchad, Togo, Zaïre). La deuxième phase est celle de la construction démocratique, symbolisée surtout au niveau des résultats, par les élections au Bénin, au Cap Vert et en Zambie, etc. La troisième phase est celle de la consolidation de la démocratie dans laquelle aucune démocratie naissante n'est encore véritablement engagée. Il fait tout de même deux observations générales : premièrement, dans la phase d'érosion des régimes autoritaires, la « conférence nationale souveraine », malgré son caractère spectaculaire qui se réduit à « *transformer des Présidents tout-puissants en inaugurateurs de chrysanthèmes, est beaucoup plus dans la logique des jeux politiques à somme nulle ou à somme négative antérieurs et, de ce fait, est plus marquée de continuité que de rupture comme on pourrait le penser à première vue* » (Bakary Tessa 1999 : 111-112).

Deuxièmement, le retour à une modalité ordinaire de transmission du pouvoir en démocratie devrait entraîner, en théorie, un certain nombre de conséquences positives, tels : la réduction ou la disparition des coups d'Etats militaires comme mode dominant; la possibilité d'une limitation du nombre de mandats et la fin des présidences à vie officielles ou déguisées comme en Côte-d'Ivoire ou au Kenya; l'établissement d'une ligne de succession afin que le pouvoir ne soit jamais vacant ; l'application effective des dispositions constitutionnelles qui sont en général de deux ordres en démocratie, ceux de « l'héritier présomptif » et du « dauphin présumé », le premier paraissant « plus démocratique » que le second. Concernant l'expérience de démocratisation vécue au Zaïre, Tshikala Kayembe Biaya évoque la rationalité politique dans la transition. Débutée le 24 avril 1990, « *La transition politique, pense-t-il, est une entreprise de longue haleine que le peuple zaïrois, au bout de 25 années de dictature, a fini par arracher au dictateur. Cet acquis n'a pu être consolidé par une pratique et une réflexion politiques conséquentes de la part des leaders politiques et des intellectuels. Ces derniers ont sacrifié les intérêts du peuple sur l'autel des leurs. Cependant, ajoute-t-il, la dynamique de la transition zaïroise a fini par instaurer une nouvelle rationalité politique qui est, en vérité, la poursuite des mêmes pratiques de gestion du pouvoir dictatorial et sa kleptocratie* ». (Biaya 1999: 279).

A ce propos, l'analyse des questions de la transition politique et de la démocratisation faite sous la direction de Momar-Coumba Diop et de Mamadou Diouf peut aider à une meilleure compréhension des institutions et des pratiques politiques en Afrique. La nouvelle conjoncture politique des conférences nationales les a conduit à interroger la question du changement de leadership, et à analyser les rapports entre légitimité et légalité, entre la

succession légale ou non et la question des aspirations démocratiques. Les analyses ont retenu plusieurs éléments intervenus dans les différentes mutations politiques, économiques et culturelles tels que : l'émergence de nouvelles forces politiques négociant pour certains leurs accès à l'Etat ou aux sites de prédation ; le surgissement et la consolidation des dynamiques associatives, le renforcement du poids de l'informel, les effets dévastateurs des conflits empruntant leurs expressions au langage de l'ethnicité ; l'émergence de la figure terrifiante du chef de guerre, la multiplication des conflits dits de basse intensité, ainsi que des recompositions territoriales excessivement coûteuses en vies humaines. A cela s'ajoutent, l'accélération des mouvements sociaux, la crise économique, la généralisation des politiques d'ajustement structurel, les pressions internationales, ouvrant la voie à une conjoncture inédite provoquant ainsi l'apparition de nouveaux enjeux économiques pour le contrôle du pouvoir d'Etat. L'une des conclusions retenues a consisté à dire que la conférence nationale, comme forme de transition politique, constitue l'une des modalités particulières et inédites de changement politique. Aussi, il est possible d'avancer cette idée, que démocratisation et violences sont les deux faces d'une même réalité, parce que toutes deux sont des productions sociales. La question qui se pose alors est celle des modalités de la régulation politique afin d'interroger les fondements de l'ordre, y compris celui que la violence elle-même semble parfois induire lorsque s'installe un système de guerre civile permanente. En fin de compte, si par la dialectique négative, on postulait cette idée que la violence est cette production sociale par où les acteurs politiques apprivoisent la puissance, et par où également s'expérimente la démocratisation, le problème crucial reste bien celui de la régulation du champ politique et de la rationalisation de la violence physique désordonnée en violence maîtrisée, légale et symbolique.

Que faut-il retenir en conclusion ?

La fin du 20^e siècle et le début du 21^e siècle sont particulièrement marqués en Afrique contemporaine subsaharienne par deux événements contradictoires : la généralisation des expériences démocratiques et la dissémination de la violence guerrière à dimension nationale, régionale, voire internationale.¹⁴ Les conséquences immédiates les plus significatives sont : la fragmentation de l'espace urbain¹⁵, les recompositions politiques, sociales et les remontées

¹⁴ A ce sujet, lire notamment, Rémy Bazenguissa-Ganga, *Processus de démocratisation et élites politiques au Congo. Questions sur la violence urbaine*, in *Questions sensibles*, Curapp, Paris, Puf, 1998, pp.376-386 ; *Revue Rupture-Solidarité*, nouvelle série n°1, *Dérives politiques, catastrophe humanitaire, désirs de paix*, Paris, karthala, 1999 ; *Revue Politique Africaine* n°89, *La côte d'Ivoire en guerre. Dynamiques du dedans, dynamiques du dehors*, Paris, Karthala, 2003.

¹⁵ Voir à titre d'exemple Elisabeth Dorier-Apprill, "Géographie des ethnies, géographie des conflits à Brazzaville in, Patrice Yengo, *Identités et démocratie*, L'Harmattan et Association Rupture, Paris 1997, pp. 159-186.

identitaires de type ethnocentrique ; les déplacements forcés des populations avec parfois un repli forcé dans les quartiers "ethniquement homogènes" contrôlés le plus souvent par des milices armées de chefs de guerres; la destruction du cadre vie individuel, la déstructuration des familles, la pénurie alimentaire ; la montée en puissance de la société civile, en particulier les associations de défense des droits de l'homme. Tous ces faits, outre qu'ils témoignent de la profondeur des crises multiformes, des conflits et des pratiques d'exclusion, signalent la complexité de l'invention de la démocratie, dans le contexte mouvementé de la mondialisation des rapports économiques, sociaux et politiques. Partout, plusieurs voix se lèvent pour exiger la fin des hostilités et le respect de la dignité humaine. Partout également, de nombreuses actions et démarches juridiques et politiques sont entreprises pour des opérations, tantôt de médiation de paix et de résolution des conflits sous l'autorité des Nations Unies ; tantôt de poursuites des principaux belligérants devant les tribunaux internationaux. L'idéal politique proclamé ici et là étant pour certains, celui de la bonne gouvernance démocratique. Comment dans ces sociétés africaines contemporaines du 21^e siècle inventer la démocratie en dépassant les identités primaires centrifuges ? Et comment y cultiver les valeurs et la culture de la démocratie et de la citoyenneté dans le contexte de la mondialisation ? Quelle prospective anthropologique envisager alors pour l'invention ou la réinvention de la démocratie en Afrique au 21^e siècle ? La question qui se pose continuellement est de savoir si la démocratie orientée vers l'entente peut abolir définitivement le conflit, quelles que soient ses causes manifestes ou latentes ?

En prenant en compte les interrogations pertinentes de Jean Godefroy Bidima, on peut alors se demander comment repenser un consensus qui ne retourne pas à l'unanimité des régimes totalitaires ? Et comment faire cohabiter consensus et pluralisme dans un même espace public ? Il pense que « *La palabre – en tant que dialogue ininterrompu – donne corps au dissensus dans un espace social pacifié, elle fixe la limite entre le tolérable et l'intolérable, permet d'évaluer le lien, et de le consolider* ». ¹⁶ Dans l'esprit de Jean-Godefroy Bidima, il ne s'agit pas de restaurer dans les sociétés africaines contemporaines la palabre des anciens sur le mode discriminatoire et exclusif vis-à-vis des jeunes et des femmes. Il s'agit surtout d'édifier un Etat démocratique, de promouvoir l'avènement d'un sujet de droit et de concevoir un projet de société, dont la condition nécessaire, mais non suffisante pour répondre à la question du lien est « *l'édification d'un espace public où il sera possible de discuter. Cet espace public n'aboutira pas à un consensus mou mais produira un espacement qui relie et sépare* ». ¹⁷ Alors, le problème qui se pose est bien celui de l'autorité politique et morale élue par les citoyens susceptible de garantir dans le respect du jeu politique de l'alternance au pouvoir, le bon fonctionnement de la société démocratique.

¹⁶ Jean-Godefroy Bidima, *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 1997, p.37.

¹⁷ Ibid., p.44.

Nous savons tous que le processus d'invention de la démocratie en Afrique subsaharienne a connu, au cours des cinquante dernières années plusieurs moments contradictoires. En effet, durant la seconde moitié du 20^e siècle, les régimes de parti unique ont fait un usage incantatoire des mots comme citoyen, patriote, démocratie prolétarienne. Seule la phraséologie révolutionnaire et l'effervescence idéologique d'invention d'un futur radieux donnaient la force de conviction à tous ceux qui entendaient conserver le position hégémonique au sein de l'appareil d'Etat et du parti unique.¹⁸ Dans les années 1980, la multiplication des révoltes populaires, l'exacerbation de la crise économique et la chute du mur de Berlin saperont rapidement les bases idéologiques des régimes totalitaires et favoriseront la montée de courants démocratiques, mais cette fois-ci de tendance libérale. L'argument politique d'une élection démocratique libre et transparente devenant le critère d'évaluation des nouveaux régimes africains à l'échelle internationale, la mobilisation et la captation des ressources financières nationales, la multiplication des pratiques clientélistes et ethnocentriques aux fins de la conquête du pouvoir politique constitueront en premier lieu, les ressorts d'une accession fulgurante et sûre au sommet de l'Etat. Mais les luttes âpres auxquelles se livrent les nombreux prétendants au pouvoir et leurs alliés internationaux pour un commandement exclusif et sans partage ouvriront la voie, en second lieu, à l'état de guerre et à des nouveaux régimes de subjectivité dont « *la fonction du meurtre et la production de la mort ont partie liée avec les procédures d'appropriation* ». ¹⁹ Avec les pressions de la communauté politique internationale, particulièrement des associations de défense des droits de l'homme, la question du droit à la vie, à la liberté et du respect de la dignité humaine a cessé d'être du seul ressort de la « souveraineté » des Etats nationaux fussent-ils africains, européens, asiatiques ou américains. Le principe de « l'ingérence humanitaire » utilisé par les ONG sera suivi à l'échelle régionale et internationale par d'autres types « d'ingérence politique » dont la plus crédible sur le plan juridique est celle placée sous le contrôle des Nations Unies. Les expériences réussies ou avortées de médiation de paix, le pré positionnement des forces militaires sur les terrains d'affrontement pour faire cesser les hostilités, parallèlement aux rencontres diplomatiques en vue de ramener la paix avec la constitution des gouvernements dits d'union nationale, informent désormais, s'il en était encore besoin, sur les interdépendances et la connexion des mondes politiques, économiques et sociaux. Par ailleurs, la multiplication des actions démocratiques des mouvements sociaux sur le plan international recommande de considérer la nouvelle donne politique et démocratique qui s'offre à tous, à savoir, que désormais, en matière d'exigences éthiques et politiques du gouvernement démocratique des hommes et de respect

¹⁸ Lire à ce sujet , Pierre Nzinsi, la démocratie en Afrique. L'ascendant platonicien, in *Revue Politique Africaine* n°77. *Philosophie et politique en Afrique*, Paris, Karthala, 2000, pp.72-89.

¹⁹ Cette question a été parfaitement abordée par Achille Mbembe dans sa contribution intitulée, « A propos des écritures africaines de soi », in *Revue Politique Africaine* n°77. *Philosophie et politique en Afrique*, Paris, Karthala, 2000, pp.16-43.

des droits humains au niveau national, régional et international, il n'y a plus d'exception pour quelque régime que ce soit. L'exigence de transparence dans la société démocratique contemporaine relève dorénavant et plus que par le passé du droit d'exigence du citoyen-individu.

L'étrange paradoxe que vivent toutes les sociétés démocratiques ou engagées dans le processus démocratique est le fait que, plus celles-ci sont ouvertes sur le monde, plus s'amplifient les mouvements sociaux et les revendications citoyennes pour plus de solidarité, pour plus d'internationalité dans cette montée en puissance de la quotidienneté et de la proximité.²⁰ Si on admet de fait que le phénomène ethnique relève de la micro-nation qui est à géométrie variable, la mondialité des rapports collectifs et individuels nous contraint tous de reconnaître et d'affirmer l'inévitable processus généralisé de multiculturalité dynamique et non exclusive. Sans doute, verra-t-on émerger de plus en plus dans toutes les sociétés contemporaines, y compris les sociétés africaines, de nouvelles formes de citoyenneté multiculturelle²¹ qui vont battre en brèche tous les discours et pratiques d'exclusion et de xénophobie en cours sur le continent qui tuent et marginalisent au nom d'on ne sait quelle « pureté ethnique » originelle dont l'ancestralité a été reconstruite pour les besoins de la cause.

C'est pourquoi, postuler en ce début du 21^e siècle l'invention des sociétés africaines réellement démocratiques, présuppose un important travail d'épuration de la mémoire douloureuse, blessée pour toutes celles qui ont connu de nombreuses années de guerres civiles ; ceci afin que la mémoire des morts et victimes innocentes soit honorée pour la paix civile durable des vivants.

Pau, le 14 octobre 2019

²⁰ Se reporter pour cela à l'excellente post-face de Dominique Cochart-Coste intitulée, « le citoyen-individu », in A. Kouvouama et D. Cochart-Coste (dir.), *Modernités transversales. Citoyenneté, politique et religion*, Paris, Ed. Paari, 2003, pp.117-122.

²¹ Catherine Audiard, L'idée de citoyenneté multiculturelle et la politique de reconnaissance, in *Rue Descartes n°37. L'étranger dans la mondialité*, Revue du Collège International de Philosophie, Paris, Puf, 2002, pp.19-30.